La coopération transfrontalière des cours d'eau

L'eau ne connaît pas de frontières nationales et administratives. Les rivières transfronta-lières ont constitué pendant longtemps les principales voies de communication d'un pays à l'autre et quand elles matérialisaient la frontière, elles ont permis l'émergence de véritables creusets de culture commune (Rhin). Il existe dans le monde 260 fleuves transfrontaliers dont les bassins, partagés entre au moins deux pays, correspondent environ aux 2/3 de la superficie des continents et abritent les 2/5èmes de la population mondiale. I5% des pays dépendent à plus de 50% des ressources en eau d'autres pays situés en amont. Les conflits transfrontaliers liés à la ressource en eau sont nombreux et les pollutions exercées ont des conséquences systématiques sur les territoires de l'aval. Si, depuis plusieurs siècles, de nombreux accords ont été signés entre pays riverains pour assurer la liberté de navigation sur les fleuves transfrontaliers, ainsi que, depuis la fin du XIXème siècle, pour la construction de barrages hydroélectriques, aujourd'hui encore, il n'existe que très peu d'accords, de conventions ou de traités concernant la lutte contre les pollutions, la gestion des aquifères et a fortiori la gestion intégrée des bassins partagés.

En Europe, la gestion transfrontalière de ces cours d'eau est une thématique de coopération en plein développement et constitue un axe original de l'intégration européenne, qui dépasse l'enjeu fondamental de l'environnement pour revêtir également une dimension symbolique et culturelle forte liée à l'existence de ces voies de communication. La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 a concrétisé une série d'orientations claires en matière de coopération transfrontalière sur les cours d'eau.

La série de cartes de cette sous-partie a pour objectif d'illustrer l'état de la coopération transfrontalière relative à la soixantaine de cours d'eau qui traversent les frontières françaises et qui parfois les matérialisent. Après une première carte d'ensemble qui présente une typologie des rivières transfrontalières en fonction de leur degré d'avancement dans la structuration de leur coopération et dans l'intégration de leur gestion transfrontalière, ce chapitre présente 4 cartes permettant une analyse frontière par frontière en s'attachant à décrire les expériences transfrontalières dans lesquelles est engagé chacun de ces cours d'eau. Leur coopération est analysée en 8 thématiques principales même si cette typologie, comme toutes, arbitraire, reste toujours en deçà du foisonnement de la coopération des exemples existants.

Cette série de cartes et leur commentaire se sont fondés pour partie sur le travail d'Eva Lamothe, stagiaire au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) et qui a réalisé en 2005 son mémoire de master sur ce sujet.